

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 14 mai 2015 à 9 h 30 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;  
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, M<sup>e</sup> Claude Séguin, assistent à la séance.

---

CE15-107

**MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est résolu de confier à la Commission de l'environnement le mandat de soumettre au Comité exécutif une proposition de plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la Communauté.

---

CE15-108

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE 16, LE 24 ET LE 27 AVRIL 2015**

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 16, le 24 et le 27 avril 2015.

---

CE15-109

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE GRAPHISTE**

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Nathalie Couet en qualité de graphiste pour une durée de 5 ans, du 15 juillet 2015 au 14 juillet 2020, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, sous réserve de la restructuration du régime de retraite à effectuer en vertu de la Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---



CE15-110                   AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE ET  
D'UN ANALYSTE-RÉDACTEUR

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche et un analyste-rédacteur, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, sous réserve de la restructuration du régime de retraite à effectuer en vertu de la Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, et de l'autoriser à signer ces contrats de travail.

---

CE15-111                   AJUSTEMENT SALARIAL 2015

Il est résolu d'autoriser le directeur général à répartir pour l'année 2015 entre les employés, en fonction de l'évaluation du rendement, l'ajustement à l'évolution du marché de référence établi à 2 % de la masse salariale selon le rapport de la firme Normandin Beaudry du mois d'avril 2015.

---

CE15-112                   RÈGLEMENT NUMÉRO 162-26 DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Il est résolu d'approuver le règlement 162-26 de la MRC de Marguerite-D'Youville modifiant le schéma d'aménagement et de développement puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE15-113                   RÈGLEMENT NUMÉRO 271 DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Il est résolu d'approuver le règlement 271 de la MRC de Beauharnois-Salaberry modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de créer une nouvelle affectation « Conservation » sur le territoire de Beauharnois puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE15-114                   DEMANDE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, DOSSIER  
CPTAQ NUMÉRO 409517

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard du dossier 409517, que la Communauté est favorable à la demande de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines relative à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie de lot d'une superficie approximative de 4013,1 mètres carrés afin de permettre la construction d'une conduite sanitaire souterraine et l'aménagement d'une piste cyclable puisque la demande est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

---



CE15-115

#### PROJETS TOD À LAVAL

Il est résolu d'approuver dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD le projet de réalisation d'une étude de design urbain et économique pour le secteur de l'aire TOD de la station de métro De la Concorde ainsi que le projet de réalisation d'une étude de design urbain pour la revitalisation du secteur de l'aire TOD de la station de métro Cartier, d'accorder à la Ville de Laval une aide financière d'un montant maximum de cent mille dollars (100 000 \$) pour chacun de ces deux projets aux conditions du Programme et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

---

CE15-116

#### MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Il est résolu de confier à la Commission de l'aménagement le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante afin de tenir des séances d'information et d'échange, incluant des échanges techniques, sur le projet de *Rapport de monitoring sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, édition 2015*.

---

CE15-117

#### COMITÉ DE RÉGLEMENTATION DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Il est résolu

De prendre acte du rapport d'activités du comité de réglementation mis en place dans le cadre de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne ;

De transmettre aux municipalités le cadre réglementaire relatif à la gestion des frênes en milieu boisé privé proposé au rapport afin qu'elles puissent en tenir compte dans le cadre de leur réglementation visant à encadrer la gestion des frênes sur le domaine privé ;

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de revoir les pesticides pouvant être autorisés en zones comportant des usages sensibles selon le *Code de gestion des pesticides* afin de permettre le traitement des frênes par un produit homologué dont la toxicité est faible et ainsi éviter l'abattage systématique au sein de ces zones.

---

CE15-118

#### PREMIER RAPPORT DE LA FIRME SAVARIA SUR LE PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA

Il est résolu de prendre acte du dépôt du premier rapport technique réalisé par la firme Savaria Experts-Conseil portant sur les impacts potentiels du projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada et en autoriser la diffusion.

---



CE15-119

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE L'AÉROSPATIALE

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2014 d'Aéro Montréal et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt-six mille dollars (26 000 \$), dans le cadre de la convention intervenue avec cet organisme et approuvée par la résolution numéro CE12-046 ;

D'approuver la convention avec Aéro Montréal, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'animation de la Grappe métropolitaine de l'aérospatiale pour la période 2015 à 2017, incluant une contribution maximale de deux cent soixante mille dollars (260 000 \$) pour 2015, et d'en autoriser la signature par le directeur général.

---

CE15-120

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE L'AUDIOVISUEL

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2014 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec ;

De réduire la contribution de la Communauté à cet organisme pour l'année 2014 de deux cent mille dollars (200 000 \$) à cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$), en vertu de l'article 2b) de la convention avec celui-ci approuvée par la résolution numéro CE13-074, afin que le montant versé par la Communauté n'excède pas 33,3 % du financement global de l'organisme pour l'année 2014 ;

D'opérer compensation pour la réduction de la contribution de l'année 2014 en conservant la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2014 de vingt mille dollars (20 000 \$) ;

D'approuver la convention avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'animation de la grappe de l'audiovisuel pour les années 2015 à 2017, incluant une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour 2015, et d'en autoriser la signature par le directeur général.

---

CE15-121

GRAPPE INDUSTRIELLE DE L'ALUMINIUM DU QUÉBEC

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2014 de la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de quinze mille dollars (15 000 \$), dans le cadre de la convention intervenue avec cet organisme et approuvée par la résolution numéro CE13-108 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour l'année 2015 dans le cadre de la convention 2013-2015 avec la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec pour l'animation de la grappe de l'aluminium, sous réserve des ajustements qui pourront être effectués en vertu de l'article 2b) de la convention afin que le montant versé par la Communauté n'excède pas 16,7 % du financement global de l'organisme pour l'année 2015.

---



CE15-122 GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET  
DES COMMUNICATIONS

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2014 de TechnoMontréal et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention intervenue avec cet organisme et approuvée par la résolution numéro CE13-075 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2015 dans le cadre de la convention 2013-2015 avec TechnoMontréal pour l'animation de la Grappe des technologies de l'information et des communications.

---

CE15-123 PROJET OUEST ACCÈS

Il est résolu de prendre acte du rapport sur l'état d'avancement du projet Ouest Accès.

---

CE15-124 CENTRE DE TRI ET DE RECYCLAGE DE MATÉRIAUX SECS SUR LE  
TERRITOIRE DE LA MRC DEUX-MONTAGNES

Il est résolu d'informer le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministre responsable des Affaires autochtones et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté appuie la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes dans ses démarches visant à demander aux autorités compétentes de prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que le suivi des impacts environnementaux effectué par G&R Recyclage S.E.N.C., en regard de l'exploitation d'un centre de tri et de recyclage des matériaux secs, soit conforme aux lois et règlements en vigueur et que l'exploitant détienne toutes les autorisations nécessaires.

---

CE15-125 ÉMISSION D'OBLIGATIONS POUR LE FINANCEMENT DU LOGEMENT  
SOCIAL

Attendu que le comité exécutif, par sa résolution numéro CE10-070, a autorisé en 2010 le financement d'un montant de 8 736 000 \$ par émission d'obligations dans le cadre du règlement numéro 2005-31 ;

Attendu qu'à l'échéance du 22 juin 2015, un montant de 6 437 000 \$ doit être refinancé ;

Il est résolu

D'autoriser le refinancement d'un montant total de six millions quatre cent trente-sept mille dollars (6 437 000 \$) par un contrat de vente d'obligations dans le cadre du Règlement numéro 2005-31 décrétant un emprunt de 51 000 000 \$ aux fins du remboursement par la Communauté de la contribution de base versée par les municipalités pour les projets réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec ;

.../6



CE15-125  
suite

D'autoriser la mise en marché de cet emprunt par l'intermédiaire et aux conditions du ministère des Finances du Québec ;

D'autoriser l'émission d'obligations pour un terme de cinq ans et de fixer à trois millions quatre cent quatorze mille dollars (3 414 000 \$) la partie de cet emprunt qui sera renouvelable à échéance pour un terme maximum de 5 ans ;

D'autoriser que les obligations soient datées du 16 juin 2015 ;

D'autoriser que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci ;

D'autoriser que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

D'autoriser CDS, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte bancaire de la Communauté ;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année ;

D'autoriser que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7, article 17) ;

D'autoriser que les obligations soient signées par le président ou le vice-président du comité exécutif et par la trésorière ou le directeur général et de mandater CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur, les obligations n'entrant en vigueur qu'uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

---

CE15-126

PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE

Il est résolu de recommander au Conseil d'ajuster les taux fixés par le Règlement sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière afin d'établir la contribution totale des municipalités à trois cent mille dollars (300 000 \$) pour l'année 2015 conformément aux prévisions budgétaires 2015 adoptées par le Conseil le 27 novembre 2014.

---

CE15-127

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 28 AVRIL 2015

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 2 au 28 avril 2015.

---



CE15-128 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN MÉTROPOLITAIN  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est résolu de recevoir le projet de Rapport de monitoring du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, édition 2015.

---

CE15-129 PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN POUR LE LOGEMENT SOCIAL ET  
ABORDABLE 2015-2020

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le Plan d'action métropolitain du logement social et abordable, 2015-2020.

---

CE15-130 PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC-PLAGE SAINT-LAURENT À  
REPENTIGNY

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet de parc-plage Saint-Laurent présenté par la Ville de Repentigny, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de six cent mille dollars (600 000 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE15-131 PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À DEUX-MONTAGNES

Il est résolu

De modifier, en vertu des articles 4 et 8 du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire :

- le segment C-a0-10, identifié au Plan directeur du Réseau vélo métropolitain, volet 1 : Sentier Oka – Mont-Saint-Hilaire en remplaçant les mesures de modération de la circulation à l'intersection de la 20<sup>e</sup> Avenue, qui prévoyaient initialement l'implantation d'un feu de circulation, par l'aménagement de chicanes, d'une chaussée surélevée et l'installation de panneaux lumineux ;
- les segments C-a0-12 et C-a0-13 entre l'intersection 16<sup>e</sup> Avenue/rue de Normandie et l'intersection 14<sup>e</sup> Avenue/Chemin d'Oka identifiés au Plan directeur, en les remplaçant par les nouveaux segments C-rv-12 et C-rv-13 se raccordant à ces mêmes intersections ;
- le segment C-a0-16 dans le parc central, identifié au Plan directeur, en le remplaçant par le nouveau segment C-rv-16 se raccordant en amont et en aval au tracé initial.

.../8



CE15-131  
suite

D'approuver, dans le cadre du Programme, les projets d'aménagement cyclable des segments C-a0-9, C-a0-10, C-a0-11, C-rv-12, C-rv-13, C-a0-14, C-a0-15, C-rv-16, C-a0-17, C-a0-18, C-a0-19 présentés par la Ville de Deux-Montagnes, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement des projets pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à leur réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du programme :

- de quarante-six mille six cent trente-trois dollars et quarante cents (46 633,40 \$) pour le segment C-a0-9,
- de quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-neuf dollars et trente-trois cents (98 919,33 \$) pour le segment C-a0-10,
- de sept mille soixante-cinq dollars et soixante-sept cents (7 065,67 \$) pour le segment C-a0-11,
- de sept cent six dollars et cinquante-sept cents (706,57 \$) pour le segment C-rv-12,
- de cinq mille six cent cinquante-deux dollars et cinquante-trois cents (5 652,53 \$) pour le segment C-rv-13,
- de trois mille cinq cent trente-deux dollars et quatre-vingt-trois cents (3 532,83 \$) pour le segment C-a0-14,
- de neuf mille cent quatre-vingt-cinq dollars et trente-sept cents (9 185,37 \$) pour le segment C-a0-15,
- de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze dollars et quatre-vingts cents (29 675,80 \$) pour le segment C-rv-16,
- de mille quatre cent treize dollars et treize cents (1 413,13 \$) pour le segment C-a0-17,
- de quatre mille deux cent trente-neuf dollars et quarante cents (4 239,40 \$) pour le segment C-a0-18,
- de seize mille neuf cent cinquante-sept dollars et soixante cents (16 957,60 \$) pour le segment C-a0-19,

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE15-132

#### PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À OKA

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'aménagement cyclable du segment B-rv-1 situé entre la rue Saint-Jean-Baptiste et le Parc National d'Oka présenté par la Ville d'Oka, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-dix cents (196 496,90 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du programme ;

.../9





CE15-132  
suite

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE15-133

#### PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Il est résolu

De modifier, en vertu des articles 4 et 8 du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le segment C-a0-8 parcourant l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en le scindant en trois segments identifiés C-rv-8.1, C-rv-8.2 et C-rv-8.3 ;

D'approuver, dans le cadre du Programme, les projets d'aménagement cyclable des segments C-rv-8.1 et C-rv-8.2 présentés par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, conformément aux conditions du Programme et aux demandes de financement jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement des projets pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à leur réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale, incluant les taxes nettes, de deux cent quarante-deux mille cent quarante dollars et quarante cents (242 140,40 \$) pour le segment C-rv-8.1 et de trois cent quatre-vingt mille quatre cent quinze dollars et cinquante cents (380 415,50 \$) pour le segment C-rv-8.2, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE15-134

#### VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Il est résolu d'appuyer le ministre des Transports du Québec afin d'élargir la portée du projet-pilote actuellement en cours sur l'autoroute Robert-Bourassa dans la région de Québec en autorisant les véhicules électriques ou hybrides rechargeables à utiliser les voies réservées au covoiturage sur le territoire de la Communauté, dans la mesure où cette utilisation ne nuit pas au transport en commun, et que le ministère des Transports, les municipalités et les organismes de transport en commun concernés identifient les voies réservées qui y seraient assujetties et définissent les modalités d'application.

---

CE15-135

#### FORUM SUR LA SÉCURITÉ DES PIPELINES

Il est résolu de désigner le président de la Commission de l'environnement, M. Stéphane Boyer, pour représenter la Communauté au Forum sur la sécurité des pipelines organisé par l'Office national de l'énergie qui se tiendra à Calgary les 2 et 3 juin 2015.

---



## DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre du 21 avril 2015 adressée au président du préfet de la MRC d'Argenteuil, M. Scott Pearce, concernant le Forum sur les pipelines organisé par l'Office national de l'énergie.
- Copie d'une lettre adressée au maire de la Ville de Léry, M. Walter Letham, par le coordonnateur du Mouvement ceinture verte, M. Sylvain Perron, concernant le Corridor forestier Châteauguay-Léry.
- Résolution 9805-02-15 de la MRC Les Moulins concernant la Commission de protection du territoire agricole.
- Lettre de Godard Bélisle St-Jean associés représentant Yale Properties Ltd.
- Lettre du 15 avril 2015 du secrétaire général de la conférence de l'ONU Habitat III, M. Juan Clos, confirmant que Montréal sera l'hôte d'une conférence thématique préparatoire à cet événement.
- Tableau concernant l'application des cotes de crues 2014 déposé séance tenante par le directeur général.

### Voies réservées sur l'autoroute 15

- Résolution 337-04-2015 de la Ville de Mirabel.
- Résolution 2015-04-257 de la Ville de Saint-Eustache.
- Résolution 2015-04-156 de la Ville de Bois-des-Filion.

### Collaboration d'Hydro-Québec à la lutte contre l'agrile du frêne

- Lettre du 15 avril 2015 du président adressée à la présidente-directrice générale par intérim d'Hydro-Québec, Mme Lise Croteau.
- Lettre du 12 mai 2015 de la directrice – Affaires régionales et collectivités d'Hydro-Québec, Mme Myriam Truchon.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

Les résolutions numéros CE15-107 à CE15-135 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire